

Réglementation sportive 2011



Sommaire

• Réglementation générale	3
• Systèmes de qualification et grilles de progression	5
• Têtes de rivière de zone	8
06 mars 2011	
• Épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts	9
3 avril 2011	
• Championnats de France bateaux courts junior, sénior et handi-aviron	10
Aiguebelette - 15 au 17 avril 2011	
• Coupe de France MAIF	11
Gérardmer - 30 avril et 1 ^{er} mai 2011	
• Championnat de France UNSS - collèges et lycées	12
Bourges - 21 et 22 mai 2011	
• Championnat de France FFSU	13
Bourges - 21 et 22 mai 2011	
• Coupe de France d'aviron de mer des ligues	14
Cassis - 28 mai 2011	
• Championnat de France sénior bateaux longs et critérium national handi-aviron et vétérans	15
Brive-la-gaillarde - 3 au 5 juin 2011	
• Championnats de zone minime, cadet et junior bateaux longs	16
11 et 12 juin 2011	
• Championnat de France minime et critérium national sénior	18
Mâcon - 24 au 26 juin 2011	
• Championnats de France cadet et junior bateaux longs	19
Vichy - 1 au 3 juillet 2011	
• Championnats de France d'aviron de mer junior et sénior et critérium longue distance	19
Dunkerque - 8 au 10 octobre 2011	
• Répartition des challenges et trophées	20
• Tableau récapitulatif des manifestations	21
• Classement des clubs	22
• Calendrier récapitulatif des inscriptions aux épreuves nationales	24

CE QUI CHANGE EN 2011

RÉPARTITION DES QUALIFIÉS PAR ZONE

Le nombre de qualifiés de la zone Nord-Ouest passe de 6 à 7 et celui de la zone Nord-Est de 5 à 4 pour les quotas à 24.

Le nombre de qualifiés de la zone Sud-Est passe de 6 à 7 et celui de la zone Nord-Est de 4 à 3 pour les quotas à 18.

CRITÉRIUM VÉTÉRAN

L'épreuve en deux de couple femme est remplacée par le quatre de couple femme.

Une épreuve en quatre de couple homme (catégorie D) est ajoutée au programme.

RAMEURS JUNIORS

Les rameurs juniors ne sont autorisés à participer au maximum qu'à deux des trois épreuves suivantes : championnat de France junior bateaux longs, championnat de France sénior bateaux longs, critérium national.



GÉNÉRALITÉS

1 - OBJET, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ZONES SPORTIVES

Objet :

Les zones sportives sont constituées pour désigner les équipages qualifiés pour les championnats de France, dans la limite des quotas annuels dont elles disposent.

Composition :

Les zones sportives sont des groupements de plusieurs ligues, définis par la FFSA. Elles se composent ainsi :
Zone Sud Est : Auvergne, Bourgogne, Corse, Côte-d'Azur, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes, Rhône-Alpes.

Zone Nord Est : Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, Nord Pas-de-Calais, Picardie.

Zone Sud Ouest : Aquitaine, Guadeloupe, Martinique, Midi-Pyrénées, Limousin, Poitou-Charente.

Zone Nord Ouest : Bretagne, Ile-de-France, Basse et Haute Normandie, Centre, Pays de la Loire.

Fonctionnement :

Les présidents des ligues composant la zone, accompagnés de leur responsable sportif se réunissent au moins une fois par an avant le début de la saison sportive pour déterminer les modalités de qualifications pour les Championnats de France. Celles-ci devront être transmises à la fédération pour approbation.

À l'occasion de cette réunion, les présidents des ligues définissent en commun les moyens annuels nécessaires au fonctionnement de la zone. Ils désignent un coordonnateur de zone qui sera la personne référente auprès de la FFSA. Un cadre technique référent de zone sera aussi désigné annuellement par le directeur technique national.

2 - RÉPARTITION DES QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats de France, junior et sénior bateaux courts, minime, cadet et junior bateaux longs, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.

En cas de quotas non remplis dans une épreuve, les places disponibles sont attribuées, dans la limite d'une place par zone, dans l'ordre préférentiel suivant en 2011 :

24 qualifiés : Nord-Est, Sud-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest

18 qualifiés : Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest

Le championnat de France junior bateaux longs est couru avec 18 engagés maximum. Si le nombre d'engagés est supérieur à 18, seules les zones dont le quota est dépassé doivent organiser une épreuve qualificative

Tableau de répartition

CATÉGORIES	JUNIOR ET SÉNIOR BATEAUX COURTS, MINIME, CADET	JUNIOR BATEAUX LONGS
TOTAL ZONES	24 QUALIFIÉS	18 QUALIFIÉS
NORD-EST	4	3
NORD-OUEST	7	5
SUD-EST	9	7
SUD-OUEST	4	3

3 - CODE DES RÉGATES FFSA

Catégorie poids léger :

- Femme sénior : 59 kg maximum

moyenne d'un équipage : 57 kg

- Homme sénior : 72,5 kg maximum

moyenne d'un équipage : 70 kg

4 - ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales et internationales en France sont faits par Internet (clubaviron.net).

4-1 Équipes homogènes de société :

Un équipage homogène de société comprend uniquement des rameurs et barreaux licenciés dans la même société. L'engagement est fait par la société concernée.

4-2 Équipes départementales ou équipes mixtes de sociétés du même département :

L'engagement est fait par le comité départemental concerné.

Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipes mixtes de ses sociétés.

4-3 **Équipages de ligues ou équipages mixtes de sociétés de la même ligue :**

L'engagement est fait par la ligue concernée.
Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses sociétés.

4-4 **Équipages composés d'athlètes de différentes ligues :**

L'engagement est fait par la FFSA sur demande écrite des clubs concernés :
Seule la FFSA possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de sociétés de différentes ligues.
Faire parvenir à la FFSA avant la date de clôture les engagements sur imprimé FFSA en précisant bien pour chaque rameur sa société et son numéro de licence.

4-5 **Il ne pourra être enregistré aucun engagement :**

- ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- de rameurs sans certificat médical ;
- de rameurs junior surclassés n'ayant pas de certificat médical de surclassement ;
- de rameurs minime et cadets dont l'option «compétition» du brevet de rameur Or n'aura pas été enregistrée par la FFSA.

5 - **RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS**

Extrait de l'annexe 10 de l'article 29 du règlement intérieur de la FFSA (Assemblée générale - 13 et 14 mars 2004)

Article 3 : Licence

Tous les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence A. L'année figurant sur cette licence doit correspondre au millésime du championnat ou du critérium. Lorsque la date d'un championnat ou d'un critérium est postérieure au 30 septembre, la durée de validité de la licence est prolongée jusqu'à cette date.

Les compétiteurs non licenciés le 31 mars de l'année du championnat ou du critérium sont interdits de participation dans les catégories junior ou sénior. Ils peuvent néanmoins être autorisés à participer mais, dans ce cas, l'association concernée est :

- privée de tous les points sportifs qu'elle aurait pu acquérir au cours du critérium national ou de la journée du championnat de France de la catégorie d'âge concernée, dans le cadre du classement des clubs visé à l'article 9 ;
- redevable, par équipage concerné, d'une amende de 50 points (1 point = 1,50 euro) payée à la fédération avant l'ouverture de l'épreuve qualificative du critérium ou de la journée du championnat de France de la catégorie d'âge concernée.

Toutes les dispositions de cet article s'appliquent également aux éventuelles épreuves qualificatives des championnats ou critériums.

Article 4 : Mutation

Les compétiteurs ayant demandé leur mutation après le 31 décembre de l'année précédant le championnat ou le critérium sont interdits de participation à celui-ci avec leur nouvelle association : la date d'envoi de la lettre recommandée de demande de mutation est seule considérée pour apprécier le respect de cette limite.

Certains cas exceptionnels peuvent cependant être examinés par le bureau de la fédération sur présentation par l'association accueillante d'un dossier comprenant:

- la demande de mutation de l'intéressé
- l'accord explicite de l'association quittée
- les raisons détaillées de la demande de mutation tardive avec pièces justificatives.

Article 5 : Nationalité

Les équipages concourant dans la catégorie sénior ne peuvent pas comprendre plus de 25% de rameurs (ou rameuses) n'ayant pas la nationalité française.

Ce pourcentage est porté à 50% pour les équipages concourant dans les catégories minime, cadet et junior.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux éventuelles épreuves qualificatives des championnats ou critériums.

Article 7 : Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

En cas d'engagements ou de modifications au-delà du délai fixé par l'avant-programme prévisionnel visé à l'article 6, les équipages concernés peuvent être autorisés à participer mais, dans ce cas, l'association concernée est :

- privée de tous les points sportifs qu'elle aurait pu acquérir au cours du critérium national ou de la journée du championnat de France de la catégorie d'âge concernée, dans le cadre du classement des clubs visé à l'article 9 ;
- redevable, par équipage concerné, d'une amende de 50 points (1 point = 1,50 euro) payée à la fédération avant l'ouverture de l'épreuve qualificative du critérium ou de la journée du championnat de France de la catégorie d'âge concernée.

Modalités d'application : les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être faites par écrit auprès de la FFSA au plus tard 24 heures avant la date et l'heure de consultation de l'ordre des départs de l'épreuve concernée.

6 - **FORFAITS**

Avant la clôture des inscriptions : par Internet (clubaviron.net).

Après la clôture des inscriptions : les sociétés doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 20 points (1 point = 1,50 euro) sera appliquée à la société.

7 - **ASSURANCES**

Les sociétés doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels.

En cas d'accident, une déclaration sera faite immédiatement au président du jury qui fera signer le procès-verbal de régates correspondant par les sociétés impliquées et le transmettra à la FFSA.

La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les sociétés concernées à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFSA ne pourra être recherchée.

8 - **NUMÉROS**

Les numéros des bateaux pour les parcours contre la montre sont fournis par la FFSA et sont mis à disposition des sociétés contre le versement d'une caution de 10 euros. En cas de non restitution des numéros, la caution reste acquise à la FFSA.

Pour les courses en ligne, les sociétés ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Championnats de France junior et sénior bateaux courts

Système de qualification

- Bateaux qualifiés
 - 24 bateaux retenus par les zones dans le cadre de leur quota habituel
 - d'autres bateaux sont sélectionnés par la Direction Technique Nationale sur des critères sportifs
- Un parcours contre la montre préliminaire servira à sélectionner les partants.
 - 18 qualifiés maximum pour les épreuves réunissant moins de 25 partants
 - 24 qualifiés maximum pour les épreuves réunissant 25 partants ou plus
- La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des résultats des parcours contre la montre.

de 1 à 6 participants	parcours contre la montre 1 finale directe	<ul style="list-style-type: none"> • l'ordre d'arrivée donne l'attribution des couloirs dans la finale • finale A directe
de 7 à 14 participants	parcours contre la montre 2 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> • les 12 premiers du parcours contre la montre qualifiés pour les séries • les 3 premiers en finale A (dans le cas de 7 partants, le plus mauvais temps des 2 séries est éliminé, les autres vont en finale A) • les autres en finale B (à partir de 8 partants)
de 15 à 18 participants	parcours contre la montre 3 séries qualificatives 2 1/2 -finales	<ul style="list-style-type: none"> • l'ordre d'arrivée donne l'attribution des places dans les séries • les 4 premiers en 1/2 finale • les autres en finale C (à partir de 14 partants) • les 3 premiers en finale A, • les autres en finale B
plus de 19 participants	parcours contre la montre 4 séries qualificatives 2 1/2 finales	<ul style="list-style-type: none"> • l'ordre d'arrivée donne l'attribution des places dans les séries • les 3 premiers en 1/2 finale • les 4^{èmes} plus les 2 meilleurs temps des 5^{èmes} et 6^{èmes} en finale C • les autres en finale D (à partir de 20 partants) • les 3 premiers en finale A, • les autres en finale B

Grille de progression

Système de 8 à 14 participants

Séries	Demi-finales Option 1	Option 2	Finales
1-PCM 4-PCM S1 5-PCM 8-PCM 9-PCM 12-PCM			1-S1 2-S1 FA 3-S1 1-S2 2-S2 3-S2
2-PCM 3-PCM S2 6-PCM 7-PCM 10-PCM 11-PCM			4-S1 5-S1 FB 6-S1 4-S2 5-S2 6-S2

Remarque : finale B à partir de 8 participants

Système de 15 à 18 participants

Séries	Demi-finales Option 1	Option 2	Finales
1-PCM 6-PCM S1 7-PCM 12-PCM 13-PCM 18-PCM	1-S1 1-S2 DF1 2-S3 3-S1 4-S2 4-S3	1-S1 1-S3 DF1 2-S2 3-S1 3-S3 4-S2	1-DF1 2-DF1 FA 3-DF1 1-DF2 2-DF2 3-DF2
2-PCM 5-PCM S2 8-PCM 11-PCM 14-PCM 17-PCM	1-S3 2-S1 DF2 2-S2 3-S2 3-S3 4-S1	1-S2 2-S1 DF2 2-S3 3-S2 4-S1 4-S3	4-DF1 5-DF1 FB 6-DF1 4-DF2 5-DF2 6-DF2
3-PCM 4-PCM S3 9-PCM 10-PCM 15-PCM 16-PCM			5-S1 6-S1 FC 5-S2 6-S2 5-S3 6-S3

Remarque : finale C à partir de 14 participants

Système de 19 à 24 participants

Séries	Demi-finales Option 1	Option 2	Finales
1-PCM 8-PCM S1 9-PCM 16-PCM 17-PCM 24-PCM	1-S1 1-S4 DF1 2-S2 2-S3 3-S1 3-S4	1-S2 1-S4 DF1 2-S1 2-S3 3-S2 3-S4	1-DF1 2-DF1 FA 3-DF1 1-DF2 2-DF2 3-DF2
2-PCM 7-PCM S2 10-PCM 15-PCM 18-PCM 23-PCM	1-S2 1-S3 DF2 2-S1 2-S4 3-S2 3-S3	1-S1 1-S3 DF2 2-S2 2-S4 3-S1 3-S3	4-DF1 5-DF1 FB 6-DF1 4-DF2 5-DF2 6-DF2
3-PCM 6-PCM S3 11-PCM 14-PCM 19-PCM 22-PCM			4-S1 4-S2 FC 4-S3 4-S4 1 ^{er} tps 5 & 6 - S1/S4 2 ^e tps 5 & 6 - S1/S4
4-PCM 5-PCM S4 12-PCM 13-PCM 20-PCM 21-PCM			3 ^e tps 5 & 6 - S1/S4 4 ^e tps 5 & 6 - S1/S4 FD 5 ^e tps 5 & 6 - S1/S4 6 ^e tps 5 & 6 - S1/S4 7 ^e tps 5 & 6 - S1/S4 8 ^e tps 5 & 6 - S1/S4

Remarque : finale D à partir de 20 participants

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Championnats de France minime, cadet, junior et sénior bateaux longs

Système de qualification

- Minime et cadet : 24 qualifiés lors des championnats de zone
- Junior bateaux longs : 18 qualifiés lors des championnats de zone
- Sénior bateaux longs : Engagements libres - Dans les épreuves réunissant plus de 24 partants, un parcours contre la montre préliminaire servira à sélectionner 24 équipages pour les séries.

La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des résultats des championnats de zone, des hiérarchies établies par les responsables de zones ou des résultats des parcours contre la montre suivant le cas.

de 1 à 6 participants	1 finale directe	• finale A directe
de 7 à 10 participants	2 séries qualificatives 1 repêchage	• les 2 premiers en finale A, les autres en repêchage • les 2 premiers en finale A, les autres en finale B
de 11 à 12 participants	2 séries qualificatives 2 repêchages	• les 2 premiers en finale A, les autres en repêchages • le premier en finale A, les autres en finale B
de 13 à 15 participants	3 séries qualificatives 1 repêchage 2 1/2 finales	• les 3 premiers en 1/2 finale, les autres en repêchages • les 3 premiers en 1/2 finale, les autres en finale C (*) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 16 à 18 participants	3 séries qualificatives 2 repêchages 2 1/2 finales	• les 2 premiers en 1/2 finale, les autres en repêchages • les 3 premiers en 1/2 finale, les autres en finale C (*) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 19 à 20 participants	4 séries qualificatives 2 repêchages 2 1/2 finales	• les 2 premiers en 1/2 finale, les autres en repêchages • les 2 premiers en 1/2 finale, les 3 ^{èmes} , les 4 ^{èmes} et les 2 meilleurs temps des restants en finale C (*) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 21 à 24 participants	4 séries qualificatives 4 repêchages 2 1/2 finales	• le premier en 1/2 finale, les autres en repêchages • les 2 premiers en 1/2 finale, les 3 ^{èmes} et les 2 meilleurs temps des 4 ^{èmes} et 5 ^{èmes} en finale C (*), les autres en finale D (**) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B

* Finales C : pour les épreuves minime et cadet seulement - ** Finales D : pour les épreuves minime seulement

Critérium national sénior et vétéran

Système de qualification

- Engagements libres - Dans les épreuves réunissant plus de 36 partants, un parcours contre la montre préliminaire servira à qualifier 36 équipages pour les séries.

La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des hiérarchies établies par les responsables de zones ou des résultats des parcours contre la montre suivant le cas.

de 1 à 6 participants	1 finale directe	• finale A directe
de 7 à 10 participants	2 séries qualificatives 1 repêchage	• les 2 premiers en finale A, les autres en repêchage • les 2 premiers en finale A, les autres en finale B
de 11 à 12 participants	2 séries qualificatives 2 repêchages	• les 2 premiers en finale A, les autres en repêchages • le premier en finale A, les autres en finale B
de 13 à 15 participants	3 séries qualificatives 1 repêchage 2 1/2 finales	• les 3 premiers en 1/2 finales, les autres en repêchages • les 3 premiers en 1/2 finales • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 16 à 18 participants	3 séries qualificatives 2 repêchages 2 1/2 finales	• les 2 premiers en 1/2 finales, les autres en repêchages • les 3 premiers en 1/2 finales • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 19 à 20 participants	4 séries 2 repêchages 2 1/2 finales	• les 2 premiers en 1/2 finales, les autres en repêchages • les 2 premiers en 1/2 finales • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 21 à 24 participants	4 séries 4 repêchages 2 1/2 finales	• le premier en 1/2 finales, les autres en repêchages • les 2 premiers en 1/2 finales • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 25 à 26 participants	5 séries 1 repêchage 4 1/4 de finales 2 1/2 finales	• les 4 premiers en 1/4 de finales, les autres en repêchages • les 4 premiers en 1/4 de finales • les 3 premiers en 1/2 de finales • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 27 à 30 participants	5 séries 3 repêchages 4 1/4 de finales 2 1/2 finales	• les 3 premiers en 1/4 de finales, les autres en repêchages • les 3 premiers en 1/4 de finales • les 3 premiers en 1/2 finales • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 31 à 36 participants	6 séries 6 repêchages 4 1/4 de finales 2 1/2 finales	• le premier en 1/4 de finales, les autres en repêchages • les 3 premiers en 1/4 de finales • les 3 premiers en 1/2 finales • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Grille de progression

(championnat de France minime, cadet, junior et sénior bateaux longs et critérium national sénior et vétéran)

Système de 7 à 10 participants

Séries	Repêchages		Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	Option 1	Option 2	
1	3-S1				1-S1
2	4-S1				1-S2
S1 3	R1 5-S1				FA 2-S1
4	3-S2				2-S2
5	4-S2				1-R1
-	5-S2				2-R1
1					3-R1
2					4-R1
S2 3					FB 5-R1
4					6-R1
5					-
-					-

Remarque : finale B à partir de 8 participants

Système de 11 à 12 participants

Séries	Repêchages		Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	Option 1	Option 2	
1	3-S1	3-S1			1-S1
2	4-S2	4-S2			1-S2
S1 3	R1 5-S2	R1 5-S1			FA 2-S1
4	6-S1	6-S2			2-S2
5	-	-			1-R1
6	-	-			1-R2
1	3-S2	3-S2			2-R1
2	4-S1	4-S1			3-R1
S2 3	R2 5-S1	R2 5-S2			FB 4-R1
4	6-S2	6-S1			2-R2
5	-	-			3-R2
6	-	-			4-R2

Système de 13 à 15 participants

Séries	Repêchages		Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	Option 1	Option 2	
1	4-S1		1-S1	1-S1	1-DF1
2	5-S1		1-S3	1-S2	2-DF1
S1 3	R1 4-S2		DF1 2-S2	DF1 2-S3	FA 3-DF1
4	5-S2		3-S1	3-S2	1-DF2
5	4-S3		3-S3	3-S1	2-DF2
-	5-S3		2-R1	3-R1	3-DF2
1			1-S2	1-S3	4-DF1
2			2-S1	2-S1	5-DF1
S2 3			DF2 2-S3	DF2 2-S2	FB 6-DF1
4			3-S2	3-S3	4-DF2
5			1-R1	1-R1	5-DF2
-			3-R1	2-R1	6-DF2
1					4-R1
2					5-R1
S3 3					FC 6-R1
4					-
5					-
-					-

Remarque : finale C à partir de 14 participants

Système de 16 à 18 participants

Séries	Repêchages		Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	Option 1	Option 2	
1	3-S1	3-S1	1-S1	1-S1	1-DF1
2	3-S2	3-S3	1-S2	1-S3	2-DF1
S1 3	R1 4-S3	R1 4-S2	DF1 2-S3	DF1 2-S2	FA 3-DF1
4	5-S1	5-S3	1-R2	1-R1	1-DF2
5	6-S2	6-S1	2-R1	2-R2	2-DF2
6	6-S3	6-S2	3-R2	3-R1	3-DF2
1	3-S3	3-S2	1-S3	1-S2	4-DF1
2	4-S1	4-S1	2-S1	2-S1	5-DF1
S2 3	R2 4-S2	R2 4-S3	DF2 2-S2	DF2 2-S3	FB 6-DF1
4	5-S2	5-S1	1-R1	1-R2	4-DF2
5	5-S3	5-S2	2-R2	2-R1	5-DF2
6	6-S1	6-S3	3-R1	3-R2	6-DF2
1					4-R1
2					5-R1
S3 3					FC 6-R1
4					4-R2
5					5-R2
6					6-R2

Système de 19 à 20 participants

Séries	Repêchages		Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	Option 1	Option 2	
1	3-S1	3-S1	1-S1	1-S1	1-DF1
2	3-S2	3-S3	1-S2	1-S3	2-DF1
S1 3	R1 4-S3	R1 4-S2	DF1 2-S3	DF1 2-S2	FA 3-DF1
4	4-S4	4-S4	2-S4	2-S4	1-DF2
5	5-S1	5-S1	1-R1	1-R1	2-DF2
-	5-S3	5-S4	2-R2	2-R2	3-DF2
1	3-S3	3-S2	1-S3	1-S2	4-DF1
2	3-S4	3-S4	1-S4	1-S4	5-DF1
S2 3	R2 4-S1	R2 4-S1	DF2 2-S1	DF2 2-S1	FB 6-DF1
4	4-S2	4-S3	2-S2	2-S3	4-DF2
5	5-S2	5-S2	1-R2	1-R2	5-DF2
-	5-S4	5-S3	2-R1	2-R1	6-DF2
1					3-R1
2					4-R1
S3 3					FC 5-R1
4					3-R2
5					4-R2
-					5-R2
1					6-R1
2					6-R2
S4 3					FD -
4					-
5					-
-					-

Remarque : finale D à partir de 20 participants

Système de 21 à 24 participants

Séries	Repêchages		Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	Option 1	Option 2	
1	2-S1	2-S4	1-S1	1-S1	1-DF1
2	3-S2	3-S3	1-S3	1-S2	2-DF1
S1 3	R1 4-S3	R1 4-S2	DF1 1-R2	DF1 1-R3	FA 3-DF1
4	5-S4	5-S1	1-R4	1-R4	1-DF2
5	6-S1	6-S4	2-R1	2-R1	2-DF2
6	-	-	2-R3	2-R2	3-DF2
1	2-S2	2-S3	1-S2	1-S3	4-DF1
2	3-S3	3-S2	1-S4	1-S4	5-DF1
S2 3	R2 4-S4	R2 4-S1	DF2 1-R1	DF2 1-R1	FB 6-DF1
4	5-S1	5-S4	1-R3	1-R2	4-DF2
5	6-S2	6-S3	2-R2	2-R3	5-DF2
6	-	-	2-R4	2-R4	6-DF2
1	2-S3	2-S2			3-R1
2	3-S4	3-S1			3-R2
S3 3	R3 4-S1	R3 4-S4			FC 3-R3
4	5-S2	5-S3			3-R4
5	6-S3	6-S2			1 ^{er} tps 4 & 5 - R1/R4
6	-	-			2 ^e tps 4 & 5 - R1/R4
1	2-S4	2-S1			3 ^e tps 4 & 5 - R1/R4
2	3-S1	3-S4			4 ^e tps 4 & 5 - R1/R4
S4 3	R4 4-S2	R4 4-S3			FD 5 ^e tps 4 & 5 - R1/R4
4	5-S3	5-S2			6 ^e tps 4 & 5 - R1/R4
5	6-S4	6-S1			7 ^e tps 4 & 5 - R1/R4
6	-	-			8 ^e tps 4 & 5 - R1/R4

Championnats de France et critérium national d'aviron de mer Système de qualification

de 1 à 20 participants	1 finale directe	• finale A directe
de 21 à 30 participants	1 série qualificative	• les 15 premiers en finale A, les autres en finale B
de 31 à 40 participants	2 séries qualificatives	• les 10 premiers en finale A, les autres en finale B
plus de 40 participants	2 séries qualificatives	• les 12 premiers en finale A, les autres en finale B

6 MARS 2011

1. Calendrier

- lundi 14 février 08h00 ouverture des inscriptions sur Internet
- vendredi 25 février 14h00 clôture des inscriptions 16h00 consultation des inscriptions sur Internet

2. Épreuves

JUNIOR - distance de course : 6000 m			SÉNIOR - handi-aviron - distance de course : 2000 m		
N°	Code	Bateau	N°	Code	Bateau
1	FJ2-	2 rameuses en pointe sans barreur	12	FAS1X	1 rameuse en couple bras-épaule
2	HJ2-	2 rameurs en pointe sans barreur	13	HAS1X	1 rameur en couple bras-épaule
3	FJ1X	1 rameuse en couple	14	FTA1X	1 rameuse en couple tronc et bras
4	HJ1X	1 rameur en couple	15	HTA1X	1 rameur en couple tronc et bras
SÉNIOR - distance de course : 6000 m			SÉNIOR - handi-aviron - distance de course : 4000 m		
5	FS2-	2 rameuses en pointe sans barreur	16	FLTA2-	2 rameuses en pointe sans barreur
6	HSPL2-	2 rameurs en pointe sans barreur poids léger	17	HLTA2-	2 rameurs en pointe sans barreur
7	HS2-	2 rameurs en pointe sans barreur			
8	FSPL1X	1 rameuse en couple poids léger			
9	HSPL1X	1 rameur en couple poids léger			
10	FS1X	1 rameuse en couple			
11	HS1X	1 rameur en couple			

3. Remarques

• Participation

Les épreuves des têtes de rivière de zone sont ouvertes aux équipages homogènes de société et aux équipages mixtes de sociétés dans les épreuves en deux sans barreur.

• Engagements

Les engagements aux épreuves qualificatives de zone sont faits par Internet par les sociétés et par les comités départementaux, les ligues ou la FFSA dans le cas des mixtes de sociétés.

Les engagements de chaque zone sont indépendants.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFSA aux responsables de zone.

• Distance de parcours

La distance du parcours contre la montre est de :

- 6000 mètres pour les épreuves junior et sénior ;
- 2000 mètres pour les épreuves en skiff handi-aviron ;
- 4000 mètres pour l'épreuve en deux sans barreur handi-aviron.

• Lieux

Une régata labellisée par la FFSA est organisée par chacune des quatre zones :

- zone Nord-Est : Toul
- zone Nord-Ouest : Caen
- zone Sud-Est : Romans
- zone Sud-Ouest : Sainte-Livrade

• Rameurs poids léger

Lors des têtes de rivière de zone, seul le poids individuel est limité.

Il doit être de 73 kg maximum chez les hommes et 59,5 kg maximum chez les femmes.

• Handi-aviron

Les équipages des LTA2- (deux sans barreur) devront être obligatoirement composés d'un rameur handi-aviron et d'un rameur valide ou d'une rameuse handi-aviron et d'une rameuse valide (code FISA dont lunettes zéro vision pour les LTA mal ou non voyants).

4. Programme prévisionnel des épreuves

L'ordre des épreuves est à respecter impérativement pour les épreuves junior et sénior.

Les programmes des têtes de rivière de zone sont envoyés aux sociétés par les organisateurs.

Les résultats sont retournés selon le modèle fourni par la FFSA.

ÉPREUVES QUALIFICATIVES DE ZONE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS



DIMANCHE 3 AVRIL 2011

1. Calendrier

- lundi 14 mars 08h00 ouverture des inscriptions sur Internet
- vendredi 25 mars 14h00 clôture des inscriptions 16h00 consultation des inscriptions sur Internet
- lundi 04 avril 16h00 retour à la FFSA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

2. Épreuves

JUNIOR - distance de course : 2000 m			SÉNIOR - distance de course : 2000 m		
N°	Code	Bateau	N°	Code	Bateau
1	FJ2-	2 rameuses en pointe sans barreur	5	FS2-	2 rameuses en pointe sans barreur
2	HJ2-	2 rameurs en pointe sans barreur	6	HSPL2-	2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	FJ1X	1 rameuse en couple	7	HS2-	2 rameurs en pointe sans barreur
4	HJ1X	1 rameur en couple	8	FSPL1X	1 rameuse en couple poids léger
			9	HSPL1X	1 rameur en couple poids léger
			10	FS1X	1 rameuse en couple
			11	HS1X	1 rameur en couple

3. Remarques

• Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de société et aux équipages mixtes de sociétés dans les épreuves en deux sans barreur.

Rameurs retenus dans les quotas de la Direction Technique Nationale :

- Les rameurs sénior peuvent participer à ces épreuves.
- Les rameurs junior ont l'obligation de participer à ces épreuves.
- Les rameurs junior et sénior ayant participé à ces épreuves seront considérés comme hors quotas de zone pour leur sélection.

• Engagements

Les engagements aux épreuves qualificatives de zone sont faits par Internet par les sociétés et par les comités départementaux, les ligues ou la FFSA dans le cas des mixtes de sociétés.

Les engagements sont faits au niveau national et sont communiqués à chaque zone par la FFSA.

Les engagements de chaque zone sont indépendants.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFSA aux responsables de zone.

• Rameurs poids-léger

Lors des épreuves qualificatives de zone, le poids des rameurs poids léger doit être conforme au code des courses de la FFSA. (Femme : 59 kg maximum / Homme : 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage : 70 kg)

4. Programme prévisionnel des épreuves - résultats

• Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux sociétés par les organisateurs.

• Retour des résultats à la FFSA

À l'issue des championnats de zone :

- Les responsables de zone retournent à la FFSA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les quotas déterminés pour chaque zone ne peuvent être modifiés pour quelque raison que ce soit, même en cas d'engagement incomplet dans une autre zone.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement ramé aux championnats de zone.
- Les sociétés des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de zone leur participation aux championnats de France et le nom du délégué qui sera présent.

Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué de la société à la réunion des délégués des sociétés lors des championnats de France.

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS JUNIOR, SÉNIOR ET HANDI-AVIRON



VENDREDI 15 AU DIMANCHE 17 AVRIL 2011

AIGUEBELETTE

1. Calendrier

Championnats de France bateaux courts junior et sénior

Les engagements se font automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone.

- vendredi 11 mars 16h00 diffusion de la liste des bateaux sélectionnés par la D.T.N.
- mercredi 06 avril 16h00 validation de la liste des inscrits par la FFSA
- vendredi 08 avril 16h00 consultation de l'ordre des départs sur Internet

Championnat de France et critérium handi-aviron

- lundi 21 mars 08h00 ouverture des inscriptions sur Internet
- mardi 05 avril 14h00 clôture des inscriptions 16h00 consultation des inscriptions sur Internet
- vendredi 08 avril 16h00 consultation de l'ordre des départs sur Internet

Réunion des délégués

- jeudi 14 avril 18h00 réunion des délégués

2. Épreuves et horaires des finales

JUNIOR - distance de course : 2000 m				SÉNIOR - distance de course : 2000 m			
N°	Code	Horaire	Bateau	N°	Code	Horaire	Bateau
1	FJ2-	09h10	2 rameuses en pointe sans barreur	5	FS2-	10h30	2 rameuses en pointe sans barreur
2	HJ2-	09h30	2 rameurs en pointe sans barreur	6	HSPL2-	10h50	2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	FJ1X	09h50	1 rameuse en couple	7	HS2-	11h10	2 rameurs en pointe sans barreur
4	HJ1X	10h10	1 rameur en couple	8	FSPL1X	11h30	1 rameuse en couple poids léger
				9	HSPL1X	11h50	1 rameur en couple poids léger
				10	FS1X	12h10	1 rameuse en couple
				11	HS1X	12h30	1 rameur en couple
HANDI AVIRON - SÉNIOR - distance de course : 1000 m - finales le samedi 16 avril							
12	FLTA2-	14h30	2 rameuses en pointe jambes, tronc et bras	1 rameuse handi et 1 rameuse valide (critérium)			
13	HLTA2-	14h30	2 rameurs en pointe jambes, tronc et bras	1 rameur handi et 1 rameur valide (critérium)			
14	FAS1X	14h40	1 rameuse en couple bras et épaules	(Bateau FISA - fauteuil et flotteurs obligatoires)			
15	HAS1X	14h40	1 rameur en couple bras et épaules	(Bateau FISA - fauteuil et flotteurs obligatoires)			
16	FTA1X	14h50	1 rameuse en couple tronc et bras	(Bateau FISA - fauteuil et flotteurs obligatoires) *			
17	HTA1X	14h50	1 rameur en couple tronc et bras	(Bateau FISA - fauteuil et flotteurs obligatoires) *			
				* Épreuves de critérium si il y a moins de 3 partants.			

3. Remarques

• Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de société et aux équipages mixtes de sociétés. Les modalités de participation sont les suivantes :

- 24 bateaux sont retenus par les zones, sous leur propre responsabilité, dans le cadre de leurs quotas habituels ;
- d'autres sont sélectionnés par la Direction Technique Nationale sur des critères sportifs.

• Engagements des bateaux sélectionnés par la Direction Technique Nationale

La liste des bateaux sélectionnés sera établie par le D.T.N. le 11 mars 2011.

Les engagements de ces bateaux aux championnats de France sont faits par la Direction Technique Nationale.

En cas d'incident avéré sur le parcours contre la montre (junior et sénior), pour un équipage ou un sportif faisant partie des « quotas DTN », le DTN pourra proposer leur intégration dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts sans augmenter le nombre de qualifiés.

À cet effet, la liste définitive des équipages sélectionnés pour les parcours en ligne ne sera arrêtée qu'après validation du DTN.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par course. Ces équipages seront classés aux dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

• Engagements des bateaux retenus par les zones

Les engagements aux championnats de France des bateaux retenus par les zones sont donc faits automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone dans le cadre de leurs quotas.

• Rameurs poids léger

Code des courses de la FFSA : Femme 59 kg maximum / Homme 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage 70 kg

• Épreuves handi-aviron

Le Code FISA sera appliqué pour la réglementation spécifique à l'handi-aviron.

Une session de classification aura lieu sur place le jeudi 14 avril avec rendez-vous préalable auprès de la FFSA.

4. Programme prévisionnel des épreuves

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Vendredi matin à partir de 09h30 • parcours contre la montre sénior

Vendredi après-midi à partir de 14h30 • séries qualificatives handi-aviron, parcours contre la montre junior puis séries qualificatives sénior

Samedi matin à partir de 09h30 • séries qualificatives junior puis 1/2 finales sénior

Samedi après-midi à partir de 14h30 • finales handi-aviron, finales D et C junior, 1/2 finales junior puis finales D et C sénior

Dimanche matin à partir de 09h00 • finales B et A junior puis finales B et A sénior

5. Hébergement

À la charge des participants. Les sociétés pourront s'adresser à Georges Gimbel - Tél. 06 59 72 60 50 - georges.gimbel@orange.fr

1. Calendrier

• lundi	11 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur Internet
• mercredi	27 avril	14h00	clôture des inscriptions 16h00 consultation des inscriptions sur Internet
• jeudi	28 avril	16h00	consultation de l'ordre des départs sur Internet
• vendredi	29 avril	18h00	réunion des délégués des ligues à la Mairie de Gérardmer

2. Épreuves et horaires des finales

CADET - distance de course : 1500 m				JUNIOR - distance de course : 1500 m			
N°	Code	Horaire	Bateau	N°	Code	Horaire	Bateau
1	FC4X	09h00	4 rameuses en couple sans barreur	5	FJ4X	09h48	4 rameuses en couple sans barreur
2	FC8+	09h12	8 rameuses en pointe avec barreur	6	FJ8+	10h00	8 rameuses en pointe avec barreur
3	HC4X	09h24	4 rameurs en couple sans barreur	7	HJ4X	10h12	4 rameurs en couple sans barreur
4	HC8+	09h36	8 rameurs en pointe avec barreur	8	HJ8+	10h24	8 rameurs en pointe avec barreur
				SÉNIOR - distance de course : 1500 m			
				9	FS4X	10h36	4 rameuses en couple sans barreur
				10	FS8+	10h48	8 rameuses en pointe avec barreur
				11	HS4X	11h00	4 rameurs en couple sans barreur
				12	HS8+	11h06	8 rameurs en pointe avec barreur

3. Remarques

• Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages composés uniquement d'athlètes licenciés dans des sociétés d'une même ligue.

• Engagements

Les engagements sont faits par Internet par chaque ligue.

• Maillots

Chaque équipe doit courir sous les couleurs de sa ligue. Le barreur doit porter le maillot aux couleurs de la MAIF.

• Publicité

Des autocollants au nom de la MAIF sont attribués aux différentes ligues pour le marquage des bateaux et des avirons. Toute autre publicité est rigoureusement interdite.

4. Programme prévisionnel des épreuves

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Samedi matin	à partir de 09h00	• pour les courses ayant plus de 12 partants, parcours contre la montre couru en ligne par manches de 6. Les 12 premiers temps sont qualifiés pour les 1/2 finales, les suivants vont en finale de classement.
Samedi après-midi	à partir de 14h30	• pour les courses ayant jusqu'à 12 partants, séries qualificatives • finales D et C dans l'ordre des courses des finales • pour les courses ayant plus de 12 partants, demi-finales • pour les courses ayant jusqu'à 12 partants, repêchages
Dimanche matin	à partir de 09h00	• finales A • la finale B de chaque course sera courue avant la finale A correspondante
	à partir de 11h30	• remise des prix à l'Espace Lac

5. Hébergement

À la charge des participants.

Les ligues pourront s'adresser à Arnaud Tixier - Tél. 06 87 44 75 71 - email asg-aviron@clubinternet.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS COLLÈGES ET LYCÉES



SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 MAI 2011

BOURGES

1. Calendrier

- mercredi 20 avril date limite d'organisation des championnats académiques
- jeudi 21 avril date limite des remontées des résultats
- vendredi 20 mai 17h00 réunion des délégués des établissements
- vendredi 20 mai 18h00 prise en charge des jeunes arbitres par le Président du Jury

2. Réglementation générale

- distance de parcours : 1 000 m ;
- les barreurs sont indifféremment garçons ou filles et ne peuvent ramer ; ils ne peuvent barrer qu'un seul équipage ; il n'y a pas de restriction d'âge pour les barreurs ; poids = 40 kg avec surcharge libre ;
- interdiction de ramer dans deux bateaux différents ;
- il ne peut y avoir de rameurs de sexes différents dans un même bateau ;
- un équipage incomplet ne peut prendre le départ ;
- l'équipe présente au Championnat de France doit être constituée du même nombre d'équipages que lors de la phase qualificative, et la moitié, au moins de chaque équipage doit être identique,
- en cas de forfait d'un équipage pour blessure ou maladie constatée par le médecin de la régata après le début de l'épreuve, une équipe d'établissement composée de trois bateaux sera classée avec les deux bateaux restants. Une équipe d'établissement composée de deux bateaux sera forfait et ne pourra courir.

3. Équipe de collègue

• Embarcations

- 4 yolette de couple (selon la réglementation de l'UNSS)
- un parc de 18 yolettes « VÉGA » sera mis à disposition des AS qui le désirent sur réservation (lors de la confirmation de participation),
- toute AS est libre d'utiliser toutes les yolettes actuellement commercialisées y compris ses propres yolettes « VÉGA » .

• Équipes

- une équipe de collègue se compose au minimum de 10 équipiers pour 2 yolettes ou au maximum de 15 équipiers pour 3 yolettes ;
- dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves des 4 années d'âge autorisées (95 - 96 - 97 - 98) ;
- il n'y a qu'une seule catégorie collègue donc un seul résultat.

Important

Les pelles de type "hachoir" sont interdites en catégorie collègue.

4. Équipe de lycée

• Embarcations

- pour chacun de leurs bateaux, les établissements peuvent choisir parmi les embarcations suivantes : 4 de couple de construction libre, barré ou non, ou yolette ;
- les établissements sont libres de choisir les embarcations qu'ils souhaitent .

• Équipes

- une équipe de lycée se compose au minimum de 8 équipiers dans 2 bateaux ou au maximum de 15 équipiers dans 3 bateaux ;
- dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves des 4 années d'âge autorisées : 92 - 93 - 94 - 95.

5. Engagements

Les engagements sont faits par les établissements en fonction du calendrier départemental de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique du championnat de France (convocations, hébergement, ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur départemental de l'UNSS.

Pour les épreuves de qualifications et le championnat de France, les concurrents devront être :

- titulaires de la licence UNSS définitivement enregistrée pour l'année 2010/2011 ;
- en possession d'un certificat médical de non-contre indication à la compétition sportive en aviron ;
- en possession d'un brevet de natation de 50 mètres au moins.

Une équipe collègue ou lycée ne peut participer au championnat de France et à ses qualifications que si elle est constituée au minimum de 2 bateaux.

Les équipes n'ayant qu'un seul bateau peuvent participer au championnat d'académie mais ne peuvent prétendre à une qualification au championnat de France.

Quand une équipe est qualifiée, tous les bateaux ayant participé aux championnats d'académie doivent impérativement participer au championnat de France. Il ne peut y avoir de forfait de bateaux.

6. Programme prévisionnel des épreuves

Samedi	de 08h00 à 12h00	• séries qualificatives
Samedi	de 14h00 à 17h30	• repêchages
Dimanche	de 08h00 à 10h50	• finales de classement ou 1/2 finales
Dimanche	de 13h00 à 14h20	• finales
Dimanche	à 14h30	• podium établissement UNSS

1. Calendrier

- vendredi 29 avril date limite de retour des qualifiés au siège national de la FFSU
- vendredi 21 mai 18h00 réunion des délégués des établissements

2. Épreuves

JEUNES GENS - distance de course : 1000 m		JEUNES FILLES - distance de course : 1000 m	
<i>Code</i>	<i>Bateau</i>	<i>Code</i>	<i>Bateau</i>
HU1X	un rameur en couple	FU1X	une rameuse en couple
HU2-	deux rameurs en pointe sans barreur	FU2X	deux rameuses en couple
HU4+	quatre rameurs en pointe avec barreur	FU4X	quatre rameuses en couple
HU4X	quatre rameurs en couple	FU8+	huit rameuses en pointe
HU8+	huit rameurs en pointe		
HU/FU4X quatre de couple mixte (même établissement)			

3. Prix

Les titres de champion de France universitaire sont décernés pour chaque course du programme.

En plus, le titre de vainqueur de la Coupe de France des «Grandes Écoles» sera décerné pour les huit masculin et féminin à l'issue des finales, à la Grande École la mieux classée hors podium.

4. Informations

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique du championnat de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site www.sport-u.com.

5. Remarques

• Engagements

Les championnats inter-régionaux sont ouverts aux équipages composés d'étudiants appartenant à la même Association Sportive. Toutefois, le barreur (ou la rameuse) peut appartenir à un autre établissement (il peut être scolaire titulaire d'une licence UNSS).

Tout rameur doit impérativement participer à un championnat inter-académique.

Pour organiser les inter-régions, la France est découpée en 6 zones

Les 6 inter-régions sont les suivantes:

- Ile-de-France : Amiens – Créteil – Orléans – Paris – Rouen – Versailles
- Nord-Est : Besançon – Dijon – Lille – Nancy – Reims – Strasbourg
- Ouest : Caen – Nantes – Poitiers – Rennes
- Sud-Ouest : Bordeaux – Limoges – Toulouse
- Sud-Est : Aix-Marseille – Corse – Montpellier – Nice
- Rhône-Alpes & Auvergne : Grenoble – Lyon – Clermont-Ferrand

Toute demande de qualification exceptionnelle doit parvenir par écrit, et dûment motivée, au directeur régional concerné et ne pourra être examinée que si il y eu inscription au préalable de l'équipage concerné à un championnat inter-régional.

Les équipages qualifiés au championnat de France doivent présenter l'équipage ayant assuré la qualification aux championnats inter-régionaux.

En cas d'indisponibilité le remplacement d'une partie de cet équipage (50% barreur non compris) est autorisé.

Pour les épreuves de qualification et le championnat de France, les concurrents devront être :

- membres d'une association sportive affiliée à la FFSU ;
- titulaires de la licence FFSU définitivement enregistrée pour l'année 2010/2011.

• Restrictions

La participation d'un rameur est limitée à une seule discipline. Il n'est donc pas possible de doubler.

Les rameurs des collectifs sénior A ne sont pas autorisés à participer au championnat de France universitaire.

• Horaires prévisionnels

Les séries qualificatives se courent sous la forme d'un parcours contre la montre en ligne pour tous les bateaux.

Samedi	de 08h00 à 13h00	séries contre la montre en ligne
Samedi	de 14h00 à 18h30	1/3 finales ou 1/6 finales
Dimanche	de 08h00 à 11h30	finale de classement
Dimanche	de 15h00 à 17h00	finale

COUPE DE FRANCE D'AVIRON DE MER DES LIGUES



SAMEDI 28 MAI 2011

CASSIS

1. Calendrier

• lundi	09 mai	08h00	ouverture des inscriptions sur Internet
• vendredi	20 mai	14h00	clôture des inscriptions
• lundi	23 mai	16h00	consultation de l'ordre des départs sur Internet
• vendredi	27 mai	18h00	réunion des délégués des ligues
• samedi	28 mai	08h30	réunion d'information obligatoire

2. Épreuves

CADET - distance de course : 6000 m			SÉNIOR - distance de course : 6000 m		
N°	Code	Bateau	N°	Code	Bateau
1	FC4X+	4 rameuses avec barreur	5	FS4X+	4 rameuses avec barreur
2	HC4X+	4 rameurs avec barreur	6	HS4X+	4 rameurs avec barreur
JUNIOR - distance de course : 6000 m			MASTER - distance de course : 6000 m		
3	FJ4X+	4 rameuses avec barreur	7	FV4X+	4 rameuses avec barreur
4	HJ4X+	4 rameurs avec barreur	8	HV4X+	4 rameurs avec barreur

3. Remarques

• Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages composés uniquement d'athlètes licenciés dans des sociétés de la même ligue.
Les rameurs des équipages des épreuves Master doivent tous être âgés de 40 ans ou plus dans l'année en cours.

• Engagements

Les engagements sont faits par Internet par chaque ligue.
Une ligue peut engager plusieurs équipages dans chaque épreuve.

• Maillots

Chaque équipe doit courir sous les couleurs de sa ligue.

• Publicité

Chaque ligue peut avoir son propre partenaire sous réserve qu'il n'appartienne ni au secteur de l'assurance, ni à celui de l'énergie.

• Régate qualifiante

La Coupe de France d'aviron de mer des ligues est une régata qualifiante..

4. Programme prévisionnel des épreuves

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.

10h00 • finales des épreuves femme cadet et junior

11h30 • finales des épreuves homme cadet et junior

14h00 • finales des épreuves femme sénior et master

15h30 • finales des épreuves homme sénior et master

17h00 • remise des prix

5. Hébergement

À la charge des participants.

Les ligues pourront s'adresser l'Aviron Club de Cassis - Tél 06 26 921 921 - email avironcassis@yahoo.fr

Toutes informations sur le site : www.cassis-aviron.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE SÉNIOR BATEAUX LONGS CRITÉRIUM NATIONAL HANDI-AVIRON ET VÉTÉRAN



VENDREDI 03 ET DIMANCHE 05 JUIN 2011

BRIVE-LA-GAILLARDE

1. Calendrier

Championnat de France sénior, critérium national handi-aviron et vétéran - engagements libres :

- lundi 09 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur Internet
- mardi 24 mai 14h00 clôture des inscriptions 16h00 consultation des inscriptions sur Internet
- vendredi 27 mai 16h00 consultation de l'ordre des départs sur Internet

Réunion des délégués :

- vendredi 03 juin 14h00 réunion des délégués à la Salle des fêtes de Lissac

2. Épreuves et horaires des finales

HANDI-AVIRON - distance de course : 1000 m				SÉNIOR - distance de course : 2000 m			
N°	Code	Horaire	Bateau	N°	Code	Horaire	Bateau
1	H1X open	11h30	1 rameur en couple open (AS, TA, LTA)	11	FS4-	15h00	4 rameuses en pointe sans barreur
2	F1X open	11h45	1 rameuse en couple open (AS, TA, LTA)	12	HS4-	15h15	4 rameurs en pointe sans barreur
3	TA 2X mixte	12h00	1 rameur et 1 rameuse en couple (TA)	13	FS2X	15h30	2 rameuses en couple
4	LTA2X mixte	12h00	1 rameur et 1 rameuse en couple (LTA)	14	HS2X	15h45	2 rameurs en couple
5	LTA4+ mixte	12h15	4 rameurs et rameuses en pointe avec barreur	15	HS4+	16h00	4 rameurs en pointe avec barreur
VÉTÉRAN - distance de course : 1000 m				16	FSPL2X	16h15	2 rameuses en couple poids léger
6	FVC4X	13h30	4 rameuses en couple	17	HSPL2X	16h30	2 rameurs en couple poids léger
7	HVC2X	13h45	2 rameurs en couple	18	HS2+	16h45	2 rameurs en pointe avec barreur
8	MVCX	14h00	1 rameur et 1 rameuse en couple	19	HSPL4-	17h00	4 rameurs en pointe sans barreur poids léger
9	HVC4+	14h15	4 rameurs en pointe avec barreur	20	FS4X	17h15	4 rameuses en couple
10	HVD4X	14h30	4 rameurs en couple	21	HS4X	17h30	4 rameurs en couple
				22	FS8+	17h45	8 rameuses en pointe avec barreur
				23	HS8+	18h00	8 rameurs en pointe avec barreur

3. Remarques

• Participation au championnat de France sénior

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de société.

Les rameurs juniors ne sont autorisés à participer au maximum qu'à deux des trois épreuves suivantes : championnat de France junior bateaux longs, championnat de France sénior bateaux longs, critérium national.

Dans les épreuves réunissant plus de 24 partants, un parcours contre la montre préliminaire servira à sélectionner 24 équipages pour les séries.

• Participation au critérium national vétéran

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de société.

Un rameur vétéran appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante et l'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui du barreur qui ne doit pas non plus satisfaire à l'âge minimum fixé. Les rameurs vétérans doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2011. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à 43 ans en FVC4X, HVC2X, HVC4+, MVC2X et supérieure ou égale à 50 ans en HVD4X.

Dans les épreuves réunissant plus de 36 partants, un parcours contre la montre préliminaire servira à sélectionner 36 équipages pour les séries.

• Participation au critérium national handi-aviron

Les épreuves en H1X et F1X open sont ouvertes aux catégories AS, TA et LTA. Elles sont courues en embarcations FISA.

L'épreuve en TA2X mixte est ouverte aux équipages mixtes de clubs et est courue en embarcations FISA ou en canoë français.

Les épreuves en LTA2X mixte et en LTA4+ mixte sont ouvertes aux équipages mixtes de clubs et sont courues en embarcations libres. Les équipages des LTA4+ mixte doivent être composés d'au moins une femme.

Tous les participants devront avoir été classifiés avant le début des épreuves. Une équipe de classificateurs officiels se tiendra à la disposition des athlètes le vendredi 03 juin (sur rendez-vous auprès de la FFSA uniquement).

• Engagements

Les engagements sont faits uniquement par Internet. Un rameur ne peut participer qu'à une seule épreuve (interdiction de doubler).

4. Programme prévisionnel des épreuves

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Vendredi	à partir de 17h00	• séries qualificatives vétéran puis parcours contre la montre sénior (courses avec plus de 24 engagés)
Samedi	à partir de 08h00	• séries qualificatives sénior
	à partir de 13h45	• séries qualificatives vétéran puis handi-aviron
	à partir de 15h30	• repêchages sénior puis vétéran
Dimanche	à partir de 08h00	• demi-finales sénior puis vétéran
	à partir de 11h30	• finales handi-aviron
	à partir de 13h30	• finales B et A vétéran puis sénior

5. Hébergement

Les sociétés pourront s'adresser au CSN Brive - Tél. 05 55 85 14 63 - Fax 05 55 85 88 21 - email - csnbrive@csnbrive.fr

CHAMPIONNATS DE ZONE MINIME, CADET ET JUNIOR BATEAUX LONGS



SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 JUIN 2011

1. Calendrier

- lundi 23 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur Internet
- vendredi 03 juin 14h00 clôture des inscriptions 16h00 consultation des inscriptions sur Internet
- Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux sociétés de sa zone.

2. Épreuves

MINIME - distance de course : 1000 m		CADET - distance de course : 1500 m		JUNIOR - distance de course : 2000 m	
N°	Code Bateau	N°	Code Bateau	N°	Code Bateau
1	FM2X 2 rameuses en couple	9	FC4+ 4 rameuses en pointe avec barreur	22	FJ2X 2 rameuses en couple
2	FM1X 1 rameuse en couple	10	FC2X 2 rameuses en couple	23	FJ4- 4 rameuses en pointe sans barreur
3	FM4X+ 4 rameuses en couple avec barreur	11	FC2- 2 rameuses en pointe sans barreur	24	FJ4X 4 rameuses en couple
4	FM8X+ 8 rameuses en couple avec barreur	12	FC1X 1 rameuse en couple	25	HJ4+ 4 rameurs en pointe avec barreur
5	HM2X 2 rameurs en couple	13	FC4X 4 rameuses en couple	26	HJ2X 2 rameurs en couple
6	HM1X 1 rameur en couple	14	FC8+ 8 rameuses en pointe avec barreur	27	HJ4- 4 rameurs en pointe sans barreur
7	HM4X+ 4 rameurs en couple avec barreur	15	HC4+ 4 rameurs en pointe avec barreur	28	HJ4X 4 rameurs en couple
8	HM8X+ 8 rameurs en couple avec barreur	16	HC2X 2 rameurs en couple	29	HJ8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
		17	HC2- 2 rameurs en pointe sans barreur		
		18	HC1X 1 rameur en couple		
		19	HC4- 4 rameurs en pointe sans barreur		
		20	HC4X 4 rameurs en couple		
		21	HC8+ 8 rameurs en pointe avec barreur		

3. Remarques

• Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de société.

Lors des championnats de zone à partir de deux équipages engagés, le parcours doit être obligatoirement réalisé.

• Équipages minime et cadets

Les rameurs minimes et cadets doivent être titulaires du brevet de rameur Or option «compétition». Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

La date limite d'inscription de l'option «compétition» du brevet de rameur Or sur la licence des rameurs minime et cadet est fixée au mercredi 1^{er} juin à 12h00.

• Équipages junior bateaux longs

Le championnat de France junior bateaux longs est couru avec 18 engagés maximum.

Si le nombre d'engagés est supérieur à 18, seules les zones dont le quota est dépassé doivent organiser une épreuve qualificative.

Les rameurs juniors ne sont autorisés à participer au maximum qu'à deux des trois épreuves suivantes : championnat de France junior bateaux longs, championnat de France sénior bateaux longs, critérium national.

• Engagements aux championnats de zone

Les sociétés font leurs engagements aux championnats de zone qualificatifs pour les championnats de France par Internet.

• Engagements aux championnats de France minime, cadet et junior bateaux longs

Les engagements aux championnats de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats de zone en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

À l'issue des championnats de zone :

- Les responsables de zone retournent à la FFSA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les quotas déterminés pour chaque zone ne peuvent être modifiés pour quelque raison que ce soit, même en cas d'engagement incomplet dans une autre zone.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement ramé aux championnats de zone.
- Les sociétés des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de zone leur participation aux championnats de France ainsi que le nom du délégué qui sera présent lors du championnat de France.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué de la société à la réunion des délégués des sociétés lors des championnats de France.

4. Programme

Les programmes des championnats de zone sont envoyés aux sociétés par les organisateurs.

CRITÉRIUM NATIONAL SÉNIOR CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIME



VENDREDI 24 AU DIMANCHE 26 JUIN 2011

MÂCON

1. Calendrier

Championnat de France minime :

• vendredi 17 juin 16h00 consultation de l'ordre des départs sur Internet

Critérium national sénior - engagements libres :

• lundi 30 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur Internet

• mardi 14 juin 14h00 clôture des inscriptions 16h00 consultation des inscriptions sur Internet

• vendredi 17 juin 16h00 consultation de l'ordre des départs sur Internet

Réunion des délégués :

• vendredi 24 juin 10h00 réunion des délégués

2. Épreuves et horaires des finales

MINIME - distance de course : 1000 m				SÉNIOR - distance de course : 1000 m			
N°	Code	Horaire	Bateau	N°	Code	Horaire	Bateau
1	FM2X	13h00	2 rameuses en couple	9	FS2X	15h00	2 rameuses en couple
2	FM1X	13h15	1 rameuse en couple	10	FS2-	15h15	2 rameuses en pointe sans barreur
3	FM4X+	13h30	4 rameuses en couple avec barreur	11	FS1X	15h30	1 rameuse en couple
4	FM8X+	13h45	8 rameuses en couple avec barreur	12	FS4X	15h45	4 rameuses en couple
5	HM2X	14h00	2 rameurs en couple	13	FS8+	16h00	8 rameuses en pointe avec barreur
6	HM1X	14h15	1 rameur en couple	14	HS4+	16h15	4 rameurs en pointe avec barreur
7	HM4X+	14h30	4 rameurs en couple avec barreur	15	HS2X	16h30	2 rameurs en couple
8	HM8X+	14h45	8 rameurs en couple avec barreur	16	HS2-	16h45	2 rameurs en pointe sans barreur
				17	HS1X	17h00	1 rameur en couple
				18	HS4-	17h15	4 rameurs en pointe sans barreur
				19	HS4X	17h30	4 rameurs en couple
				20	HS8+	17h45	8 rameurs en pointe avec barreur

3. Remarques

• Participation au critérium national sénior

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de société.

Dans toutes les épreuves, ne peuvent pas participer :

- les rameurs et rameuses étrangers ayant participé l'année précédant le critérium concerné aux championnats du Monde sénior A (olympique ou non olympique), ou aux Jeux Olympiques le cas échéant ;
- les rameurs et rameuses des collectifs français junior A et sénior A et B déterminés après les championnats de France bateaux courts ;
- les rameurs et rameuses appartenant aux Pôles France le 15 octobre 2010 ;

De plus, ne peuvent pas participer :

- dans les épreuves en skiff, les rameurs et rameuses français et étrangers ayant été sélectionnés pour un championnat du Monde sénior ou pour des Jeux Olympiques, en tant que participant ou remplaçant ;
- dans les épreuves en deux de couple femmes sénior et en quatre de pointe avec barreur hommes sénior, les rameurs et rameuses ayant été finalistes aux championnats de France sénior ou vainqueurs au critérium national sénior au cours des trois années sportives précédant la saison sportive concernée et de l'année en cours si la date du critérium est postérieure aux championnats de France de l'année. Dans ces deux épreuves, le surclassement des juniors est interdit.

Les rameurs juniors ne sont autorisés à participer au maximum qu'à deux des trois épreuves suivantes : championnat de France junior bateaux longs, championnat de France sénior bateaux longs, critérium national.

• Engagements

Les engagements au critérium national sénior sont faits uniquement par Internet par chaque société. Un rameur ne peut participer qu'à une seule épreuve (interdiction de doubler).

Les engagements au championnat de France minime se font automatiquement à l'issue des championnats de zone en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

4. Programme prévisionnel des épreuves

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Vendredi	à partir de 13h00	• parcours contre la montre (épreuves avec plus de 36 partants)
	à partir de 15h00	• séries qualificatives minime puis sénior (épreuves avec plus de 24 partants et quarts de finale)
Samedi	à partir de 08h00	• séries qualificatives sénior (épreuves avec moins de 25 partants sans quarts de finale)
	à partir de 14h00	• repêchages sénior (épreuves avec moins de 25 partants sans quarts de finale)
		• repêchages minime puis quarts de finale sénior
Dimanche	à partir de 08h00	• 1/2 finales et finales de classement minime puis demi-finales sénior
	à partir de 13h00	• finales B et A minime puis sénior

5. Hébergement

Les sociétés pourront s'adresser à la Société des Régates Mâconnaises - Tél. 03 85 38 00 67 - Fax 03 85 38 28 65 - email regates.maconnaises@free.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE CADET ET JUNIOR BATEAUX LONGS



VENREDI 1^{er} AU DIMANCHE 03 JUILLET 2011

VICHY

1. Calendrier

Championnat de France :

• lundi 20 juin 16h00 consultation de l'ordre des départs sur Internet

Réunion des délégués :

• jeudi 30 juin 18h00 réunion des délégués à la Maison des jeunes

2. Épreuves et horaires des finales

CADET - distance de course : 1500 m				JUNIOR - distance de course : 2000 m			
N°	Code	Horaire	Bateau	N°	Code	Horaire	Bateau
1	FC4+	10h15	4 rameuses en pointe avec barreur	14	FJ2X	15h00	2 rameuses en couple
2	FC2X	10h30	2 rameuses en couple	15	FJ4-	15h15	4 rameuses en pointe sans barreur
3	FC2-	10h45	2 rameuses en pointe sans barreur	16	FJ4X	15h30	4 rameuses en couple
4	FC1X	11h00	1 rameuse en couple	17	HJ4+	15h45	4 rameurs en pointe avec barreur
5	FC4X	11h15	4 rameuses en couple	18	HJ2X	16h00	2 rameurs en couple
6	FC8+	11h30	8 rameuses en pointe avec barreur	19	HJ4-	16h15	4 rameurs en pointe sans barreur
7	HC4+	11h45	4 rameurs en pointe avec barreur	20	HJ4X	16h30	4 rameurs en couple
8	HC2X	12h00	2 rameurs en couple	21	HJ8+	16h45	8 rameurs en pointe avec barreur
9	HC2-	12h15	2 rameurs en pointe sans barreur				
10	HC1X	12h30	1 rameur en couple				
11	HC4-	12h45	4 rameurs en pointe sans barreur				
12	HC4X	13h00	4 rameurs en couple				
13	HC8+	13h15	8 rameurs en pointe avec barreur				

3. Remarques

• Participation au championnat de France junior bateaux longs

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de société.

• Engagements

Les engagements au championnat de France cadet et junior bateaux longs se font automatiquement à l'issue des championnats de zone en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

Les rameurs juniors ne sont autorisés à participer au maximum qu'à deux des trois épreuves suivantes : championnat de France junior bateaux longs, championnat de France sénior bateaux longs, critérium national.

4. Programme prévisionnel des épreuves

Les horaires prévisionnels seront établis en fonction du nombre d'engagés et de la date du brevet des collèves.

Vendredi	à partir de 08h45	séries qualificatives cadet
	à partir de 14h30	repêchages cadet
Samedi	à partir de 09h00	séries qualificatives junior puis finales C cadets
	à partir de 14h00	demi-finales cadet puis repêchages junior
Dimanche	à partir de 08h30	demi-finales junior
	à partir de 10h15	finale B et A cadet
	à partir de 15h00	finale A et B junior

5. Hébergement

À la charge des participants.

Les sociétés pourront s'adresser au Club de l'Aviron de Vichy

Tél. 04 70 32 36 52 - Fax 04 70 32 15 64 - email : info@clubavironvichy.asso.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER JUNIOR ET SÉNIOR ET CRITÉRIUM LONGUE DISTANCE



VENDEDI 07 AU DIMANCHE 09 OCTOBRE 2011

DUNKERQUE

1. Calendrier

- lundi 19 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur Internet
- vendredi 30 septembre 14h00 clôture des inscriptions 16h00 consultation des inscriptions sur Internet
- lundi 03 octobre 16h00 consultation de l'ordre des départs sur Internet
- vendredi 07 octobre 10h00 réunion d'information obligatoire

2. Épreuves

SÉNIOR FEMME - distance de course : 8 km			JUNIOR FEMME - distance de course : 6 km		
N°	Code	Bateau	N°	Code	Bateau
1	FS4+	4 rameuses avec barreur <i>pointe ou couple</i>	7	FJ2X	2 rameuses en couple
2	FS2X	2 rameuses en couple			
3	FS1X	1 rameuse en couple			
SÉNIOR HOMME - distance de course : 8 km			JUNIOR HOMME - distance de course : 6 km		
4	HS4+	4 rameurs avec barreur <i>pointe ou couple</i>	8	HJ4+	4 rameurs avec barreur <i>pointe ou couple</i>
5	HS2X	2 rameurs en couple	9	HJ2X	2 rameurs en couple (critérium)
6	HS1X	1 rameur en couple			

3. Remarques

• Participation au championnat de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de société.

Pour pouvoir s'engager et participer aux épreuves des championnats de France et au critérium junior les rameurs et les barreurs doivent avoir couru à une régates qualifiante de la saison 2011. Seuls les rameurs et les barreurs inscrits aux régates qualifiantes par Internet (Clubaviron.net) pourront recevoir la qualification mer et apporter des points au classement mer des clubs.

Compte-tenu du nombre de régates qualifiantes offertes aux compétiteurs pour obtenir la qualification mer, il ne sera accordé aucune dérogation de participation pour quelque raison que ce soit.

Aucune limitation ou quota d'engagement aux championnats de France et au critérium junior n'est imposé.

Un challenge master est attribué à la première équipe en HS4+, HS2X, FS4+ et FSX dont tous les rameurs ont plus de 40 ans dans l'année en cours.

• Critérium junior

Une course est organisée en deux de couple homme junior. Elle aura lieu le samedi 08 octobre.

• Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer.

• Engagements

Les engagements sont faits uniquement par Internet par chaque société.

4. Programme prévisionnel des épreuves

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Des manches qualificatives et des finales de classement seront organisées à partir de vendredi en fonction du nombre d'engagés.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation. En particulier, les finales pourraient se dérouler le dimanche en cas d'intempéries le samedi.

5. Critérium longue distance (16 km)

Un critérium longue distance se déroulera le dimanche 09 octobre.

Il est ouvert aux équipages homogènes et aux mixtes de sociétés françaises et étrangères.

Le critérium est couru en :

- FS4+ *pointe ou couple*, FS2X, FS1X,
- HS4+ *pointe ou couple*, HS2X, HS1X,
- M4+ *pointe ou couple* (2 femmes + 2 hommes).

Un classement master (tous les rameurs doivent avoir plus de 40 ans dans l'année en cours) sera établi pour les 6 épreuves hommes et femmes.

Les engagements seront faits sur Internet. Ils pourront être aussi enregistrés sur place sur les formulaires officiels de la FSFA jusqu'au samedi 08 octobre à 14h00.

6. Hébergement

À la charge des participants.

Les sociétés pourront s'adresser au Sporting Dunkerquois - Tél. 03 28 25 26 69 - email sportingdunkerquois@free.fr

Site Internet : sporting.dunkerquois.free.fr

RÉPARTITION DES CHALLENGES ET TROPHÉES



COUPE DE FRANCE MAIF

- Trophée Louis Patricot
- Trophée M. Cavagni

Classement hommes cadet
HC 8+

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIME

- Challenge Hubert Blain
- Challenge C.R.I.A.M.
- Challenge C.A. Marseille

HM 2X
HM 4X+
Classement hommes et femmes minime

CHAMPIONNAT DE FRANCE CADET

- Challenge Jacques Mercet
- Challenge Pierre Sauvestre

HC 4X
HC 8+

CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIOR

- Challenge Jean Tarcher
- Challenge Darnauguilhem
- Challenge Raymond Salles
- Challenge Maurice Labruyère
- Coupe Louis Patricot

HJ 2X
HJ 2-
HJ 4-
HJ 4+
HJ 8+

CHAMPIONNAT DE FRANCE SÉNIOR

- Challenge Jean Séphériades
- Challenge Marc Detton
- Challenge Stéphane Crispon
- Challenge des Frères Vandernotte
- Challenge Gaston Mercier
- Challenge Cyril De Seguin
- Challenge Ernest Cherrier
- Challenge du Souvenir Jacky Mercet
- Challenge Maurice Mahut

HS 1X
HS 2X
HS 4X
HS 2-
HS 2+
HS 4-
HS 4+
HLS 4-
HS 8+

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AVIRON DE MER

- Challenge Edmond Paron
- Challenge Patrice Auger

Classement général
HS 2X

CRITÉRIUM NATIONAL

- Coupe Delcourt
- Coupe Glandaz
- Challenge Jacques Perrotin

FS 4X
HS 4+
HV 4+

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES



		Épreuves	4X+	1X	2X	4X	8X+	2-	2+	4-	4+	8+	
Championnats de France bateaux courts junior, sénior et handi-aviron AIGUEBELETTE - 15 au 17 avril	sénior (2000 m)	FS		●				●					
		FSPL		●									
		HS		●					●				
		HSPL		●					●				
		FJ		●					●				
	junior (2000 m)	HJ		●					●				
		Épreuves	AS1X	TA1X									
		FS	●	●									
		HS	●	●									
		Épreuves						LTA2-					
Critérium handi-aviron	handi-aviron (1000 m)	FS						●					
		HS						●					
	handi-aviron (1000 m)	FS						●					
		HS						●					
Coupe de France MAIF par équipes de ligue GÉRARDMER - 30 avril et 1 ^{er} mai	cadet (1500m)	Épreuves	4X+	1X	2X	4X	8X+	2-	2+	4-	4+	8+	
		FC				●						●	
	junior (1500m)	HC				●						●	
		FJ				●						●	
	sénior (1500m)	HJ				●						●	
		FS				●						●	
		HS				●						●	
		FC				●						●	
	Coupe de France d'aviron de mer des ligues CASSIS - 28 mai	cadet (6000 m)	FC	●								●	
			HC	●								●	
junior (6000 m)		FJ	●								●		
		HJ	●								●		
sénior (6000 m)		FS	●								●		
		HS	●								●		
master (6000 m)		FVS	●								●		
		HVS	●								●		
Championnats de France sénior bateaux longs et critérium national handi-aviron et vétéran BRIVE-LA-GAILLARDE 03 au 05 juin		sénior (2000 m)	Épreuves	4X+	1X	2X	4X	8X+	2-	2+	4-	4+	8+
			FS			●	●				●		●
	HS				●	●			●	●	●	●	
	FSPL				●								
	HSPL				●					●			
	vétérans (1000 m) C = moyenne 43 ans D = moyenne 50 ans		FV				● C						
			HV			● C	● D					● C	
	handi-aviron (1000 m)	MV			● C								
		Épreuves	1Xopen	TA2X	LTA2X	LTA4+							
		F	●										
		H	●										
		M		●	●	●							
	Championnats de France minime et critérium national sénior Mâcon - 24 au 26 juin	minime (1000 m)	Épreuves	4X+	1X	2X	4X	8X+	2-	2+	4-	4+	8+
FM			●	●	●		●						
sénior (1000 m)		HM	●	●	●		●						
		FS		●	●	●		●				●	
		HS		●	●	●		●		●	●	●	
Championnats de France cadet et junior bateaux longs VICHY - 1 ^{er} au 3 juillet	cadet (1500 m)	Épreuves	4X+	1X	2X	4X	8X+	2-	2+	4-	4+	8+	
		FC		●	●	●		●			●	●	
	junior (2000 m)	HC		●	●	●		●			●	●	
		FJ			●	●					●	●	
		HJ			●	●					●	●	
Championnats de France junior et sénior d'aviron de mer DUNKERQUE - 7 et 8 octobre	junior (6000 m)	Épreuves	4X+	1X	2X	4X	8X+	2-	2+	4-	4+	8+	
		FJ			●								
	sénior (8000 m)	HJ	●									●	
		FS	●	●	●							●	
		HS	●	●	●							●	
Critérium junior d'aviron de mer DUNKERQUE - 8 octobre	junior (6000 m)	Épreuves	4X+	1X	2X	4X	8X+	2-	2+	4-	4+	8+	
		HJ			●								
Critérium longue distance DUNKERQUE - 9 octobre	sénior (16 000 m)	Épreuves	4X+	1X	2X	4X	8X+	2-	2+	4-	4+	8+	
		HS	●	●	●							●	
		FS	●	●	●							●	
		MS	●								●		

Extrait du Règlement des championnats et critères (annexe 10 du Règlement intérieur de la FFSA)

Article 10 : Classement des clubs

Quatre classements des clubs sont effectués chaque année :

- un classement général (hommes et femmes toutes catégories confondues) prenant en compte l'ensemble des barèmes de points qui suivent.
- un classement jeunes (hommes et femmes) prenant en compte les points de classement dans les catégories minime, cadet et junior et les points de participation.
- un classement femmes prenant en compte les points de classement dans les catégories minime, cadet, junior et sénior et les points de sélection.
- un classement hommes prenant en compte les points de classement dans les catégories minime, cadet, junior et sénior et les points de sélection.

Points de classement : voir tableaux ci-dessous

Les points obtenus aux championnats de France bateaux courts junior et sénior par les équipages mixtes sont partagés entre les clubs.

Les championnats de France d'aviron de mer et les courses vétérans du critérium national ne donnent pas lieu à attribution de points de classement.

Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats interrégionaux minime et cadet avec un plafond de 50 points par club.

Points de sélection

- 10 points par compétiteur ayant été sélectionné en équipe de France pour participer au championnat du Monde sénior ou aux Jeux Olympiques ou Paralympiques
- 5 points par compétiteur ayant été sélectionné en équipe de France pour participer à l'une ou plusieurs des compétitions suivantes : championnat du monde junior, championnat du monde - 23 ans, championnat d'Europe, sauf s'il a été également sélectionné pour participer au championnat du monde sénior ou aux Jeux Olympiques ou Paralympiques.

Points d'expansion

- 1 point par 20 unités de licence

Points de formation

- 15 points pour une société avec le label ***
- 10 points pour une société avec le label **
- 5 points pour une société avec le label *

Points au club d'origine

Le club d'origine est le club dans lequel le compétiteur a pris sa première licence annuelle, mais dans lequel il n'est plus licencié.

Un compétiteur junior ou sénior rapporte les points suivants à son club d'origine :

- la moitié des points de sélection
 - 3 points s'il est premier à un championnat de France
 - 2 points s'il est deuxième à un championnat de France
 - 1 point s'il est troisième à un championnat de France
- Le championnat de France d'aviron de mer ne donne pas lieu à attribution de points au club d'origine.
Le maximum de points attribués au club d'origine est plafonné à 5 points par compétiteur.

Championnats de France Minime et Cadet																	
Points pour les 1x, 2x, 2-						Points pour les 4x, 4x+, 4-, 4+						Points pour les 8x+, 8+					
Finale de 1 à 6		Finale de 7 à 12		Finale de 13 à 18		Finale de 1 à 6		Finale de 7 à 12		Finale de 13 à 18		Finale de 1 à 6		Finale de 7 à 12		Finale de 13 à 18	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	10	7	4,5	13	2,5	1	20	7	9	13	5	1	30	7	13,5	13	7,5
2	9	8	4	14	2	2	18	8	8	14	4	2	27	8	12	14	6
3	8	9	3,5	15	1,5	3	16	9	7	15	3	3	24	9	10,5	15	4,5
4	7	10	3	16	1	4	14	10	6	16	2	4	21	10	9	16	3
5	6	11	3	17	1	5	12	11	6	17	2	5	18	11	9	17	3
6	5	12	3	18	1	6	10	12	6	18	2	6	15	12	9	18	3

Championnats de France Junior et Sénior													
Points pour les 1x, 2x, 2-, 2+ (*)						Points pour les 4x, 4-, 4+				Points pour les 8+			
Finale de 1 à 6		Finale de 7 à 12		Finale de 13 à 18 (**)		Finale de 1 à 6		Finale de 7 à 12		Finale de 1 à 6		Finale de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	17	7	8	13	2,5	1	34	7	16	1	51	7	24
2	15	8	7	14	2	2	30	8	14	2	45	8	21
3	13	9	6	15	1,5	3	26	9	12	3	39	9	18
4	11	10	5	16	1	4	22	10	10	4	33	10	15
5	10	11	4	17	1	5	20	11	8	5	30	11	12
6	9	12	3	18	1	6	18	12	6	6	27	12	9

(*) Les points obtenus aux championnats de France bateaux courts junior et sénior par les équipages mixtes sont partagés entre les clubs.

(**) pour les 1X et les 2- seulement

Critérium National Sénior											
Points pour les 1x, 2x, 2-				Points pour les 4x, 4-, 4+				Points pour les 8+			
Finale de 1 à 6		Finale de 7 à 12		Finale de 1 à 6		Finale de 7 à 12		Finale de 1 à 6		Finale de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	10	7	4,5	1	20	7	9	1	30	7	13,5
2	9	8	4	2	18	8	8	2	27	8	12
3	8	9	3,5	3	16	9	7	3	24	9	10,5
4	7	10	3	4	14	10	6	4	21	10	9
5	6	11	3	5	12	11	6	5	18	11	9
6	5	12	3	6	10	12	6	6	15	12	9

Article 11 : Classement mer des clubs

Un classement mer des clubs est effectué chaque année prenant en compte l'ensemble des barèmes de points qui suivent :

Points de classement

Ces points sont attribués aux championnats de France d'aviron de mer selon le barème ci-dessous :

Place	Points attribués		
	solo	double	quatre
1	22	44	88
2	20	40	80
3	18	36	72
4	13	32	64
5	14	28	56
6	12	24	48
7	11	22	44
8	10	20	40
9	9	18	36
10	8	16	32
11	7	14	28
12	6	12	24
14	4	8	16
15	3	6	12
16 à 25	2	4	8
26 à n	1	2	4

Points de participation

Ces points sont attribués aux clubs pour chaque compétiteur participant à une régates qualifiante selon le barème ci-dessous.

Ils ne sont attribués qu'aux clubs ayant participé au moins à 3 régates qualifiantes dans l'année.

Pour pouvoir apporter des points de participation, la régates qualifiante doit avoir inscrit à son programme une épreuve cadet homme et femme.

Seuls les 3 meilleurs totaux de participation par régates sont pris en compte, plafonnés à 150 points par régates soit un maximum de 450 points par club sur l'année.

Points de participation	
Solo sénior	2,5
Double sénior	2,5
Quatre sénior	2,5
Solo junior et cadet	5
Double junior et cadet	5
Quatre junior et cadet	5

Points de vie de club

Ces points sont attribués aux clubs ayant participé au moins à 3 régates qualifiantes selon le barème ci-dessous :

Points de formation :

- 45 points pour un club avec le label 3***
- 30 points pour un club avec le label 2**
- 15 points pour un club avec le label 1*

Points d'organisateur :

- 30 points pour les clubs qui organisent des régates, randonnées ou raids.
(Championnats de France mer ou rivière, régates qualifiantes, randonnées et régates longues distances labellisées par la FFSA, plus toutes les régates mer ou rivière du calendrier FFSA utilisant la procédure d'engagement sur "www.clubaviron.net")

Points d'arbitrage :

- 10 points par arbitre possédant le certificat mer.

CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES INSCRIPTIONS AUX ÉPREUVES NATIONALES 2011



Manifestation	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Têtes de rivière de zone Dimanche 6 mars	Lundi 14 février 08h00	Vendredi 25 février 14h00
Épreuves qualificatives de zone pour les championnats de France bateaux courts junior et sénior Dimanche 3 avril	Lundi 14 mars 08h00	Vendredi 25 mars 14h00
Championnats de France bateaux courts junior et sénior <i>Aiguebelette</i> Vendredi 15 au dimanche 17 avril	Les bateaux qui se sont qualifiés lors du championnat de zone sont automatiquement engagés au championnat de France.	
Championnats de France et critérium handi-aviron <i>Aiguebelette</i> Vendredi 15 et samedi 16 avril	Lundi 21 mars 08h00	Mardi 05 avril 14h00
Coupe de France MAIF <i>Gérardmer</i> Samedi 30 avril et dimanche 1 ^{er} mai	Lundi 11 avril 08h00	Mercredi 27 avril 14h00
Coupe de France d'aviron de mer des ligues <i>Cassis</i> Samedi 28 mai	Lundi 09 mai 08h00	Vendredi 20 mai 14h00
Championnat de France sénior bateaux longs et critérium national handi-aviron et vétéran <i>Brive-la-Gaillarde</i> Vendredi 03 au dimanche 05 juin	Lundi 09 mai 08h00	Mardi 24 mai 14h00
Championnats de zone minime, cadet et junior bateaux longs Samedi 11 et dimanche 12 juin	Lundi 23 mai 08h00	Vendredi 03 juin 14h00
Championnat de France minime <i>Mâcon</i> Vendredi 24 et dimanche 26 juin	Les bateaux qui se sont qualifiés lors du championnat de zone sont automatiquement engagés au championnat de France.	
Critérium national sénior <i>Mâcon</i> Vendredi 24 et dimanche 26 juin	Lundi 30 mai 08h00	Mardi 14 juin 14h00
Championnats de France cadet et junior bateaux longs <i>Vichy</i> Vendredi 1 ^{er} au dimanche 3 juillet	Les bateaux qui se sont qualifiés lors du championnat de zone sont automatiquement engagés au championnat de France.	
Championnats de France d'aviron de mer junior et sénior et critérium junior <i>Dunkerque</i> Vendredi 7 et samedi 8 octobre	Lundi 19 septembre 08h00	Vendredi 30 septembre 14h00
Critérium longue distance <i>Dunkerque</i> Dimanche 9 octobre	Les engagements pourront être faits sur Internet ou enregistrés sur place sur les formulaires officiels de la FSFA jusqu'au samedi 8 octobre à 14h00.	